

CENTRE DE DOCUMENTATION

Modalités d'emprunt

Tout membre en règle peut utiliser le service. Il n'y a aucun frais d'emprunt, cependant un dépôt de garantie est maintenant exigé. Les documents peuvent être empruntés pour une durée de 3 semaines (ou selon entente particulière) et l'emprunt peut être renouvelé au besoin. Il suffit de réserver au préalable le document souhaité auprès de la coordinatrice des services aux membres et adjointe de direction en téléphonant au 450-928-1261 poste 1 et d'en prendre possession au moment entendu avec elle. Le répondant du point de services peut à certains moments servir d'intermédiaire.

Dépôt de garantie (nouveau)

Afin de pallier au coût de remplacement de tout document perdu ou abîmé, un dépôt de garantie de 20 \$ par volume et de 10 \$ par CD, DVD ou document photocopié est dorénavant exigé. Ce dépôt sera rendu au membre lors du retour du document en bon état.

Renouvellements

Le renouvellement est permis à condition qu'aucune autre réservation n'ait été faite par un autre membre pour le même document. Si le volume était déjà en circulation au moment de la demande, une réservation sera enregistrée et le membre sera avisé dès sa disponibilité.

Retours

Rapporter le document emprunté directement à l'Association ou le retourner par la poste (frais postaux à la charge du membre). À noter : si le volume était retourné par la poste, le membre est responsable de toute perte ou détérioration. Le dépôt de garantie vous sera retourné par la poste dès réception du document en bon état.

Pénalités

Un membre ne pourra emprunter de nouveaux documents tant qu'il n'aura pas rapporté ceux en sa possession dont la date de retour serait dépassée.